



Lorraine : Un sanglier chez le coiffeur

Le 09/03/2011, à 02h 01 **Alain THIESSE**

Un sanglier chez le coiffeur

L'animal a chargé hier les clients dans les rayons du centre commercial Leclerc à Frouard avant de dévaster un salon de coiffure.

Couché sur le flanc, le groin ensanglanté, l'animal récupère. Il vient de saccager le salon de coiffure JLD dans la galerie commerciale de l'hypermarché Leclerc, ZAC du Saule Gaillard, à Frouard, en bordure de forêt. « J'étais en train de coiffer une cliente et sa fille quand le sanglier a déboulé en force dans le salon », explique Lætitia, une employée, contrainte de terminer le shampoing chez son voisin fleuriste. « La porte était fermée mais il a réussi à entrer. Nous nous sommes échappées par l'arrière-boutique ».

Pris au piège, en état de stress intense, le suidé - un mâle d'une soixantaine de kilos - dévaste tout sur son passage. Il est 15 h. Quelques minutes avant son incursion chez le coiffeur, le sanglier avait fait une petite halte chez le parfumeur Marionnaud. « J'ai d'abord cru qu'il s'agissait d'un gros chien », explique Corinne à la caisse. « Effrayée, une cliente s'est réfugiée derrière le comptoir avec ses deux enfants. Le sanglier est ensuite allé au fond du magasin avant de ressortir en courant. Sans aucun dégât ! ».

Direction les rayons du centre Leclerc. « J'étais aux fruits et légumes avec ma fille quand l'animal est passé devant nous. Une scène impressionnante et irréelle », confie Marielle (Custines). « Moi j'étais au liquide et je l'ai vu chargé des gens avant qu'il ne traverse la ligne de caisses pour se réfugier chez JLD », rapporte un témoin.

Alertés par les cris, les agents de sécurité de Leclerc ont la présence d'esprit d'isoler la bête dans le salon de coiffure en bloquant la porte d'entrée à l'aide d'un imposant bac à fleurs. D'un côté un animal pris au piège par les baies vitrées du salon et de l'autre, des clients enfermés dans le centre commercial, derrière les rideaux de fer descendus en urgence.

Abattu

Très vite, les gendarmes de Frouard et Nancy sous le commandement des capitaines Lamarre et Gasparatto, arrivent sur les lieux aux côtés des pompiers et d'un agent de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Pas question d'abattre le cochon à coups de fusil à pompe... « J'espère qu'ils vont le capturer et le relâcher dans les bois », s'avance Marielle. La chasse est fermée depuis le 28 février.

16 h 30, le commandant des pompiers Péter Ketelers, directeur du groupe animalier au Service départemental d'incendie et secours de Meurthe-et-Moselle, charge son fusil à air comprimé (pression 3 bars) avec une seringue hypodermique.

L'officier, par ailleurs vétérinaire à Blénod-lès-Pont-à-Mousson, entrouvre la porte du salon et décoche une première fléchette anesthésiante dans le cuisseau du cochon épuisé. Gros dodo ? Sur une oreille. Il faudra une double dose. Endormi, déposé dans la camionnette des pompiers, le sanglier est exfiltré pour un check-up loin de l'agitation ambiante. « Il ne présentait pas de blessures importantes », observe le véto qui, comme la procédure le prévoit, a remis le sanglier à l'ONCFS. « L'animal est classé nuisible dans le département. Nous avons dû l'abattre, c'était la seule solution », assure-t-on à l'ONCFS.